

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 22 août 2024 Par suite d'une convocation en date du 9 août 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 22 août 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 12 Délibération n°D_2024_08_22_11</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Marc Brunier à Mme Josiane Masson, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Comé est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement – Exercice 2024 – Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget eau et assainissement de l'exercice 2024 :

Section d'exploitation**Dépenses d'exploitation**

66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+	640.00 €
6688 – Autres charges financières	+	292.00 €
678 – Autres charges exceptionnelles	-	932.00 €
Total dépenses d'exploitation		0.00 €

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

21561 – Service de distribution d'eau	-	24 000.00 €
Total dépenses d'investissement	-	24 000.00 €

Section d'investissement**Recettes d'investissement**

1641 – Emprunts en euros	-	24 000.00 €
Total recettes d'investissement	-	24 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°2 du budget eau et assainissement de l'exercice 2024 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 27/08/2024
Reçu en préfecture le 27/08/2024
Publié le 28/08/2024
ID : 074-217400860-20240822-D_2024_08_2211-DE



<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 27 août 2024</p> <p>De sa publication : 28 août 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 28 août 2024</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 22 août 2024</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Christophe COMÉ</p>
--	--

